



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du sport

Question écrite n° 59862

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports sur les dispositifs d'accès des sportifs à des formations scolaires, universitaires et professionnelles. Dans son rapport relatif à « l'évaluation de la mise en oeuvre du double projet des sportifs de haut niveau et des sportifs des centres de formation des clubs professionnels », l'inspection générale de la jeunesse et des sports préconise de redéfinir entre l'administration centrale, les fédérations sportives, les établissements et les directions régionales, une stratégie globale d'association des collectivités territoriales et des entreprises au service et aux gratifications de la politique du sport de haut niveau. Il lui demande si le Gouvernement compte mettre en place cette préconisation.

Texte de la réponse

La mise en place du conseil national du sport, rassemblant l'ensemble des acteurs du sport, a pour objectif de prendre mieux en compte le rôle de chacun dans la mise en oeuvre de la politique publique du sport de haut niveau. C'est ainsi que la commission du sport de haut niveau oriente, propose et définit de nouvelles orientations dans le cadre du projet de loi concernant le statut du sportif de haut niveau. Une place particulière est accordée aux propositions des collectivités territoriales dont le rôle s'est affirmé ces dernières années. Une coordination des interventions de chacun des acteurs dans le but de garantir la cohérence de la politique nationale du sport de haut niveau au service de la performance sportive est indispensable. La commission du sport de haut niveau s'y emploie.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59862

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Femmes, ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5734

Réponse publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7271